



Principaux constats sur la divulgation et les mesures d'adaptation

Méthodologie et définitions



Méthodologie

Le Conference Board du Canada a réalisé un sondage afin de mieux comprendre l'expérience des adultes en âge de travailler ayant une incapacité. Le sondage a permis de recueillir des données sur la divulgation de l'incapacité, les expériences antérieures en matière de demandes de mesures d'adaptation et les pratiques de mentorat, ainsi que des renseignements démographiques de base (notamment le genre, l'âge et la province de résidence).

L'expérience en ligne et le tableau de bord interactif mettent l'accent sur la section du sondage portant sur la divulgation d'une incapacité. La recherche a été guidée par la question suivante :

Selon les personnes ayant une incapacité, quels sont les principaux facteurs qui facilitent ou freinent la divulgation d'une incapacité au travail?

Définitions

Selon la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), la divulgation correspond au processus en vertu duquel les travailleurs informent leur employeur de leur incapacité, dans le but d'obtenir des mesures d'adaptation.

La Commission canadienne des droits de la personne définit les mesures d'adaptation en milieu de travail comme l'obligation légale, pour les employeurs, d'apporter des changements aux espaces physiques ou aux politiques afin de favoriser l'inclusion de toutes et tous.

Méthodes détaillées

Le questionnaire du sondage a été élaboré à partir des conclusions de notre analyse documentaire sur la divulgation des incapacités en milieu de travail. Les questions ont été examinées par l'Association canadienne de soutien à l'emploi ainsi que par le comité consultatif de recherche du projet.

Le sondage en ligne a été accessible du 17 décembre 2024 au 9 janvier 2025. Il a été mené auprès d'un échantillon représentatif à l'échelle nationale de 1 000 adultes en âge de travailler ayant une incapacité. Des quotas ont été établis en fonction d'une segmentation représentative selon l'âge, la région et le sexe. Les participants ont été recrutés par la firme de recherche par panel Leger, choisie pour sa capacité à joindre le public cible visé, soit des personnes vivant avec une incapacité.

Avant le lancement du sondage, un essai préliminaire a été mené en collaboration avec la firme Leger auprès de 30 participants. Il visait à évaluer la validité externe du questionnaire et à repérer d'éventuels enjeux liés à la formulation des questions ou à l'accessibilité. À la fin de la collecte de données, la qualité globale des réponses a été examinée. Cette analyse a mené à l'exclusion des réponses de 10 participants jugées non conformes, et de nouveaux répondants ont été recrutés afin d'atteindre l'échantillon cible.

Comme le sondage repose sur un échantillon non probabiliste de participants recrutés par l'intermédiaire d'une société de sondage, les résultats ne peuvent être généralisés comme s'ils provenaient d'un échantillon aléatoire. En raison de la nature non probabiliste de l'échantillon, aucune marge d'erreur ne peut être appliquée aux résultats.

L'analyse des données a été effectuée à l'aide des logiciels R et SPSS, tandis que les éléments visuels des tableaux de bord interactifs ont été produits avec Power BI.

L'analyse comprenait notamment :

- des statistiques descriptives
- des tests de comparaison de moyennes entre groupes (p. ex., test t à échantillons indépendants, ANOVA)

Il est important de souligner que la précision des estimations (comme les proportions) augmente avec la taille de l'échantillon. Ainsi, les comparaisons des données selon le genre, le groupe d'âge, la région ou le type de handicap doivent être interprétées avec prudence, car des effectifs réduits dans certains sous-groupes peuvent nuire à la fiabilité des résultats. Une analyse plus détaillée de ces données sera publiée dans des travaux ultérieurs.

Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et sources de données et présentent ainsi des risques et incertitudes. Ces renseignements ne doivent donc pas être perçus comme une source de conseils spécifiques en matière de placement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Le Conference Board du Canada assume l'entière responsabilité des résultats et conclusions de cette recherche.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada

Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262

Courriel : accessibility@conferenceboard.ca

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028



**Le Conference
Board du Canada**



AERIC Inc. est un organisme de bienfaisance indépendant enregistré au Canada qui exerce ses activités sous le nom de Le Conference Board du Canada, une marque déposée de The Conference Board, Inc.



Des idées qui résonnent ...